

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20230622-DEL2023062205a-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2023



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : Jeudi 22 juin 2023	Délibération n° 2023-06-22/05 <i>Finances</i>
--	---

Le 22 juin 2023, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Membres du conseil municipal en exercice : **33**

Date de convocation : **16 juin 2023**

ETAIENT PRESENTS (24) :

M. Strehaiano, M. Thevenot, , MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. Dachez, Desrivières, Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mme Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Heubert, Békare, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION (05) :

Mme Krawczyk à M. Le Maire, M. About à M. Desrivières, Mme Roy à M. Surie, M. Zakaria à M. Poisson, M. Corceiro à M. Delaroche, M. Amédéo à M. Békare.

ABSENTS EXCUSES (02) : Mme Oziel, M. Duranteau

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : Mme Mary

OBJET : Approbation du compte administratif de la ville pour l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

VU l'instruction comptable et budgétaire M14 applicable aux communes,

VU la délibération n°2023-06-22-04 du 22 juin 2023 portant approbation du Compte de gestion du Comptable assignataire du service de gestion comptable de Montmorency pour l'exercice 2022,

VU la délibération n°2023-06-22-03 du 22 juin 2023 relative au bilan des acquisitions et cessions immobilières en 2022.

VU l'avis de la Commission des finances locales, du budget de la ville, de l'administration générale, du personnel, et des fêtes et cérémonies en date du 15 juin 2023,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire et M. Dachez,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, M. Thevenot, 1^{er} Adjoint au Maire, remplace M. Le Maire.

PAR vingt-quatre voix POUR

ET cinq abstentions

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2022 ci-annexé,

ARRETE les comptes de la commune en approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2022, après avoir constaté la conformité de ses écritures avec le Compte de Gestion

Le secrétaire

Florence MARY



Le 1^{er} Adjoint au Maire

Christian THEVENOT



11 SEP. 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne et/ou notifié le : **11 SEP. 2023**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **11 SEP. 2023**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.